

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ

INSPECTEUR(TRICE) EN PRÉVENTION

AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Concours 24-217

Sous l'autorité de la cheffe à la prévention, le titulaire du poste voit à l'application de l'ensemble des activités reliées à la prévention des incendies ainsi que de l'application des différents règlements municipaux, provinciaux et nationaux afférent à son champ d'activité sur l'ensemble du territoire desservi.

Principales fonctions

- Participe au développement et à l'application des politiques et des protocoles d'ententes en matière de prévention incendie intervenant entre la Ville et ses partenaires;
- Procède aux études de plans d'implantation, de demandes relatives aux permis de construction, de modifications ou de réparations d'immeubles en fonction des normes de construction en vigueur, rédige des rapports et fait les suivis requis;
- Effectue des visites de chantiers ou d'immeubles de risques moyen à très élevés pour en vérifier la conformité avec les différentes lois, codes et règlements relatifs à la prévention incendie;
- Rédige des rapports d'avancement et avise les propriétaires ou entrepreneurs des dérogations constatées, tente de trouver des solutions applicables avec ceux-ci et fait le suivi des dossiers;
- Fournit aux citoyens, consultants, entrepreneurs et propriétaires les renseignements concernant la réglementation applicable en matière de prévention incendie;
- Étudie et évalue les plaintes et requêtes des propriétaires ou locataires concernant la prévention incendie, les conseille et fait les suivis requis ;
- Rédige des préconçus et des plans d'intervention ;



- Agit comme personne-ressource auprès des personnes qui ont comme responsabilité d'établir des procédures et plans d'évacuation et supervise certains exercices d'évacuation;
- Reçoit et traite les dossiers qui peuvent lui être fournis par les différents services de la Ville;
- S'assure du volet éducation du public et du volet conseil en matière de prévention incendie en organisant et participant à diverses rencontres ou activités sur l'ensemble du territoire desservi :
- Prépare ponctuellement divers plans et croquis simples pour des projets en provenance d'autres services municipaux;
- Prépare les dossiers des constats d'infraction et témoigne au besoin, à la cour municipale;
- Travaille en étroite collaboration avec les autres services municipaux dont le service d'urbanisme et la section opérations du service de sécurité incendie;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Exigences du poste

- D.E.C. en sécurité incendie (Prévention), un diplôme en techniques de prévention des incendies (TPI) ou A.E.C. en « Prévention en sécurité incendie » ou le TAPI;
- Posséder une expérience pertinente de deux (2) années serait un atout ;
- Maîtrise de soi, entregent, sens de la communication et de l'organisation, autonomie et dynamisme;
- Aptitude à travailler en équipe et à gérer plusieurs dossiers simultanément;
- Posséder une bonne connaissance du français parlé et écrit ;
- Détenir un permis de conduire de classe 4a ou un permis de classe 5 et s'engager à acquérir un permis de conduire de classe 4a dès l'embauche;
- Connaissance des outils de la suite Office;
- Connaissance du logiciel Première-Ligne est un atout.





Rémunération et heures de travail

La semaine de travail est d'une durée de 35 heures se déroulant entre 8 h 00 et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 00 à 13 h le vendredi.

Le salaire annuel prévu à la convention collective en vigueur peut varier de 55 570 \$ à 71 244 \$ et est accompagné d'une gamme complète d'avantages sociaux.



Postuler dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis au plus tard le 27 novembre 2024, en mentionnant le numéro de concours 24-217, à l'adresse suivante : rh@st-hyacinthe.ca

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.